

DELEGATION DE Madame Maribel BERNARD

D-2016/185
Marché des Capucins. Tarification au 1/4 d'heure. Loi Hamon. Autorisation. Décision.

Madame Maribel BERNARD, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 novembre 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le traité de concession du marché des Capucins et de ses nouveaux parcs de stationnement, confiant leur exploitation à la société « Les fils de Madame Géraud » pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

La loi de consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements au 1^{er} juillet 2015 en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure afin de se rapprocher davantage de la réalité des pratiques.

En effet, l'article L113-7 du code de la consommation créé par la loi du 17 mars 2014 prévoit que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour le stationnement d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus ».

Cette tarification au quart d'heure met fin au principe du tarif horaire selon lequel toute heure entamée est due et c'est désormais le dernier quart d'heure commencé qui déterminera le prix payé par l'usager.

Il convient donc d'adopter la nouvelle tarification par pas de quinze minutes en lieu et place de la tarification par pas horaire pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures dans les parcs du Marché des Capucins.

En accord avec le concessionnaire un avenant au traité de concession interviendra d'ici la fin de l'année.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en place la grille ci jointe pour la tarification au 1/4 d'heure.

ADOpte A LA MAJORITE

Amendement:

Suppression :

"Actualisation des tarifs des droits de place du marché et des parcs de stationnement des capucins"

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. LE MAIRE

Madame BERNARD.

MME BERNARD

Mes Chers Collègues, cette délibération comporte 2 volets : un sur l'actualisation de droits de place et l'autre sur la tarification au quart d'heure du parking. Nous devons échanger un calendrier des travaux effectifs avec le Groupe GÉRAUD. Ça n'a pas pu être fait, or nous avons besoin de vérifier que ces travaux sont conformes à nos exigences. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui de n'adopter que la partie de la délibération qui concerne la tarification au quart d'heure selon la loi HAMON.

M. LE MAIRE

Le marché des Capucins est une superbe réussite. Il devient maintenant même dans les reportages consacrés à la Ville de Bordeaux un haut lieu d'animation. Le concessionnaire fait du bon travail et il est parfois un peu coriace.

Nous avons prévu, l'année dernière, une augmentation importante des tarifs, justifiée par la réalisation de travaux. Ces travaux n'ont pas commencé à ma connaissance. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé qu'on diffère l'augmentation des tarifs jusqu'à ce qu'on soit prêt à nous présenter un calendrier précis et une date d'achèvement des travaux annoncés. À ce moment-là, on reviendra vers le Conseil municipal pour voir les conséquences que l'on en tire.

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, première chose, nous voudrions avoir une nouvelle délibération. Personnellement, comme mes collègues, je m'attendais à ce qu'un nouveau tableau nous soit proposé.

M. LE MAIRE

C'est exactement la même, simplement elle ne porte que sur la tarification au quart d'heure. C'est très simple.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, j'ai les tarifs devant mes lunettes et l'augmentation des tarifs est incluse dans la tarification au quart d'heure. Je prends un exemple : avant, la première heure coûtait 1,80 euro. Aujourd'hui, ce sera 30 minutes. Est-ce que ça n'est pas une augmentation ? La deuxième heure coûtait 3,40 euros et elle va en coûter 3,90 euros et ainsi de suite. Nous ne pouvons pas délibérer sur cette grille.

M. LE MAIRE

Madame, vous vous trompez complètement. Il faut distinguer la mise en place des tarifs au quart d'heure qui comporte, c'est vrai, une augmentation

MME DELAUNAY

Qui comporte une augmentation !

M. LE MAIRE

Oui, mais celle-là, je vous propose de la voter, Madame, puisque c'est un dossier que nous avons examiné pendant des mois et des mois avant d'arriver à ce compromis. D'un autre côté, il y a un tarif qui ne concerne pas les gens qui vont au parking sauf les commerçants quand ils y vont, qui est celui des droits de place. C'est ces droits de place que je vous propose de différer. L'augmentation, le tarif du parking, lui, vous est soumis tel qu'il est là, sans modification.

MME DELAUNAY

Eh bien, Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas dire qu'il ne comporte pas une augmentation des tarifs.

M. LE MAIRE

Mais non, j'ai dit : « Pas d'augmentation des tarifs des droits de place ».

MME DELAUNAY

Mais j'ai parfaitement compris, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Si vous avez compris, vous ne pouvez qu'être d'accord !

MME DELAUNAY

Mais je vous dis qu'il y a, et je vous le répète, si vous me le permettez, que dans la tarification au quart d'heure, il y a une augmentation significative pour le consommateur, pour l'utilisateur.

M. LE MAIRE

Mais ce n'est pas pour le commerçant au titre de son droit de place.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, je ne l'ai jamais prétendu.

M. LE MAIRE

Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de confusion entre ce que je vous propose de retirer de la délibération qui est l'augmentation de 0,53 % des droits de place des commerçants et puis le nouveau tarif qui vous est toujours resté en travers de la gorge. Vous n'avez jamais été d'accord sur le nouveau tarif.

MME DELAUNAY

Je le reconnais.

M. LE MAIRE

Et celui-là, il s'applique comme dans tous les parkings et comme dans tous les stationnements payants de la Ville avec la grille du tarif, voilà, c'est tout.

MME DELAUNAY

Alors, comme pour les autres tarifs, mais avec 10 mois de retard par rapport à l'application de la loi HAMON.

M. LE MAIRE

Oui, mais on ne va pas y revenir, vous savez très bien pourquoi. C'est vous-même qui avez protesté contre notre première proposition.

MME DELAUNAY

Non, Monsieur le Maire, pour les autres parkings, vous n'avez eu que 6 mois de retard. Là, nous en sommes déjà à 10 mois.

M. LE MAIRE

Raison de plus pour le voter aujourd'hui. Je le mets aux voix. Qui est d'accord pour voter ? Monsieur COLOMBIER ?

MME DELAUNAY

Puis-je me permettre ?

M. LE MAIRE

Non, Madame, on ne va pas continuer indéfiniment. Là-dessus, je vous ai expliqué de quoi il s'agissait.

MME DELAUNAY

Je souhaite finir mon intervention, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

Eh bien, terminez !

MME DELAUNAY

Je sais que cette délibération vous dérange parce qu'elle est extrêmement défavorable à la fois aux Bordelais, d'une part, par l'augmentation de tarifs, mais par voie de conséquence au Marché des Capucins lui-même, car nous arrivons à des prix qui sont pour, par exemple, 1 heure et demie de 3,70 euros alors que, dans toutes les grandes surfaces de Bordeaux, vous savez qu'on a 1 heure et demie gratuite et que l'on n'a pas à attendre de la même manière. Ce que vous faites est complètement en défaveur du commerce bordelais et d'autre part des circuits courts, c'est-à-dire d'aller acheter au marché et non pas dans des grandes surfaces les légumes et les fruits qu'on voudrait avoir au plus près du producteur. Donc vous êtes très défavorable au Marché des Capucins, je parle aux marchands, mais aussi aux utilisateurs. Reconnaissons que c'était une très mauvaise idée et nous étions élevés contre cela, de faire que le gestionnaire du parking soit aussi le gestionnaire du Marché des Capucins et vous avez dressé, tout à l'heure, un tableau totalement rose du Marché des Capucins comme de toute chose à Bordeaux.

M. LE MAIRE

Les votes sont totalement noirs. Ça équilibre un petit peu.

MME DELAUNAY

Point du tout, Monsieur.

M. LE MAIRE

Madame, si vous voulez bien conclure, je vous prie de conclure, si vous voulez bien.

MME DELAUNAY

Je me permets néanmoins d'aller au bout de mon raisonnement. Je me rends au Marché des Capucins en particulier en semaine et ce marché est complètement en déshérence en semaine.

Deuxième chose, la totalité des marchands bénéficiait autrefois d'une demi-heure gratuite qui se trouve ici complètement oubliée, malgré les promesses qui avaient été faites et que je peux vous présenter. Ils demandent aussi un arrêt minute dans la rue pour que les gens qui ont passé commande puissent aller chercher les produits qu'ils ont commandés. Malheureusement, rien n'est fait dans ce sens. Je crains que le tableau idyllique que vous avez dressé, non seulement ne se maintienne pas dans l'état actuel, mais aille au contraire vers une diminution encore plus importante de la fréquentation.

Une fois encore et je tiens à le souligner, pour les Bordelais, la loi HAMON est complètement détournée de son but. Son but était de rendre du pouvoir d'achat aux Français et aux Bordelais. Et là, chaque délibération se solde par une augmentation des prix pour les Bordelais, c'est-à-dire tout à fait le contraire de l'esprit de cette loi et je crois que nous pouvons tous le regretter.

M. LE MAIRE

Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER

Monsieur le Maire, je ne vous parlerai pas des droits de place, ne vous inquiétez pas. Nous avons voté le principe évidemment de la tarification au quart d'heure. Nous pensions que c'était une bonne chose de payer en fonction du service utilisé au *pro rata temporis*. Aujourd'hui, les effets de la loi HAMON sur la tarification au quart d'heure sont les suivants : les exploitants des parkings ont fortement augmenté leurs tarifs en prétextant la crainte d'une baisse de leurs chiffres d'affaires. Cette augmentation tarifaire est très largement supérieure à ce qui est nécessaire pour pallier une éventuelle baisse de recettes. D'après, l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers, la CLCV, cette nouvelle tarification aurait surtout permis aux opérateurs d'augmenter le prix de leurs parkings de + 8 % pour 1 heure, 6 % pour 2 heures, 11 % pour 24 heures de stationnement. Étude réalisée sur 302 parkings dans 31 départements.

En juin 2015, l'Association UFC-Que choisir avait pointé un dérapage des prix déjà. Elle appelait les collectivités locales à faire un barrage aux hausses subies par les consommateurs. Le Député Benoît HAMON, à l'origine de cette loi, a demandé au Gouvernement de se pencher sur cette tarification, estimant que les sociétés concessionnaires ont profité de cette disposition pour augmenter au global la rentabilité d'investissement ; la réaction de Monsieur HAMON est révélatrice du degré de compétences économiques - je parle au second degré là - de ce Gouvernement écolo-socialiste.

D'après un article du *Figaro* du 30 juin qui relate une étude sur 2 ans 2013-2015, Bordeaux est la championne de l'inflation avec 19 % de hausse des tarifs des parkings devant Lyon 14 % et Paris 11 %. Ces deux villes étant dirigées du reste par la Gauche, à l'inverse Toulouse a baissé ses tarifications de 1 % sur la même période. L'inflation nationale des prix des parkings est de 7,4 en moyenne. Nous l'avons vérifiée. Voilà sans doute votre notion de fiscalité heureuse comme vous le notez souvent.

Par courtoisie et sachant rester modérés, nous n'affirmerons pas que votre politique appliquée au plan national plongerait le pays dans le chaos, mais les grèves de 1995 nous donnent une idée de votre savoir-faire en matière d'apaisement du dialogue social. En réalité, votre proposition est assez déconnectée du quotidien de nos concitoyens. Ainsi, un usager qui reste 58 minutes paiera 2 euros. Celui qui reste une heure et quart devra payer 3,40 euros, soit 1,40 euro de surcoût pour 15 minutes.

Pour faire bref, à l'inverse de votre délibération, nous faisons une proposition que dans chaque parking bordelais soit mise en place la gratuité sur les stationnements de très courte durée, minimum 30 minutes. Cela existe déjà dans celui du Centre commercial de Mériadeck et pour une durée de 90 minutes. Cette proposition est conforme du reste aux demandes des associations de consommateurs.

Voilà, vous nous demandez d'adhérer à une mesure de hausse de tarification qui est contraire, à notre avis, aux intérêts de nos concitoyens, nous voterons donc contre cette proposition sur l'augmentation des tarifications. Je ne parle pas, bien sûr, des droits de place.

M. LE MAIRE

Ceci est radicalement faux. L'application de la loi HAMON dans toute sa brutalité aurait conduit à une perte très substantielle pour les concessionnaires des parkings, que nous avons chiffrée. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans une longue négociation. Nous n'avons pas d'ailleurs respecté les délais légaux puisque ce paiement au quart d'heure aurait dû être institué dès septembre de l'année dernière, si je me souviens bien. Nous en avons parlé à plusieurs reprises à Bordeaux Métropole en particulier, et nous avons obtenu finalement que les tarifs, sur la courte durée, ne soient pas augmentés et que la compensation se fasse au-delà de 2 heures et en particulier sur les tarifs de nuit. Voilà la vérité. Je le répète, c'est un compromis qui a été très long à organiser.

Monsieur HURMIC ?

M. HURMIC

Monsieur le Maire, nous, nous voterons contre cette délibération et je ne partage pas du tout l'analyse que vous venez de faire de cette augmentation. D'abord, nous savons que GÉRAUD, je n'ai pas sous les yeux...

M. LE MAIRE

Il ne s'agit pas de GÉRAUD sur les parkings. Ce n'est absolument pas GÉRAUD qui est en cause. C'est nous qui avons voté les tarifs.

M. HURMIC

Quand vous regardez les comptes de la société GÉRAUD, on sait qu'ils gagnent beaucoup d'argent avec les parkings.

M. LE MAIRE

Non, c'est tout à fait faux.

M. HURMIC

Quand vous voyez le bilan, je ne l'ai pas sous les yeux, effectivement, c'est une part importante des recettes de GÉRAUD, c'est les parkings. Peu importe, ce n'est pas le sens de mon intervention.

La proposition que vous nous faites aujourd'hui, la tarification au quart d'heure concernant les Capucins ne concerne personne. Personne ne se gare un quart d'heure aux Capucins. Vous n'avez pas la possibilité de vous garer et d'aller faire des courses en moins d'un quart d'heure aux Capucins. C'est-à-dire que personne ne bénéficie des effets de la loi HAMON sur les Capucins. C'est totalement illusoire de penser que les Bordelais vont profiter de cette tarification au quart d'heure. C'est absolument faux. Au-delà d'un quart d'heure, par contre, les augmentations sont très substantielles parce que, derrière cette tarification au quart d'heure, se cachent des augmentations significatives du coût de stationnement. Par exemple, quelqu'un qui stationne une heure aux Capucins - je pense que c'est fréquent de stationner une heure aux Capucins - l'augmentation est de 42,8 %, +42,8 %. C'est-à-dire qu'on passe de 1,40 à 2 euros. Les seuls qui pourraient y gagner sont ceux qui se garent un quart d'heure et personne n'est concerné par cette disposition. De même la demi-heure de stationnement est 38 % plus chère que le stationnement voirie dans la zone A.

Je termine, en vous demandant Monsieur le Maire, je pense que le stationnement au quart d'heure autant sur voirie, ça a du sens, dans des parkings tels que les Capucins, ça n'a aucun sens. Et c'est dommage qu'on en profite pour augmenter les autres tarifs.

Je vous demande également pour terminer - ou je vous suggère - de promouvoir l'application « Parking facile », comme je vous l'ai déjà demandé, sur la page internet de la Ville consacrée au stationnement parce qu'on sait que ceux qui y ont recours s'ils connaissent cette application, ça permet d'éviter qu'ils errent de parking en parking, alors que c'est une application qui est très bien faite et qui peut permettre d'éviter des flux de voitures en quête d'un parking. Nous votons contre.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUVEYRE ?

M. ROUVEYRE

Oui, rapidement Monsieur le Maire. Concernant les recettes de parking, contrairement à ce que vous avez établi, ça représente une somme très importante puisque, lors du dernier Conseil municipal, au cours duquel vous nous avez présenté les comptes d'exploitation de la société GÉRAUD, les recettes de parkings avaient augmenté entre 2013 et 2014 de 21,42 %, s'établissant pour 2014 - ce sont les derniers comptes - à 580 000 euros. Ce qui n'est pas

rien, et compte tenu des faibles charges, on peut imaginer les recettes extrêmement fortes, le bénéfice extrêmement fort sur le parking qui représente des sommes très importantes.

Mais surtout vous nous dites, et c'est là qu'on a du mal à vous suivre « GÉRAUD s'est engagé à des travaux, on n'est pas vraiment sûr qu'ils vont être réalisés ou en tout cas dans les conditions que nous avons fixées, c'est la raison pour laquelle nous allons suspendre l'augmentation des droits de place qui correspondent à 0,53 % ». On va suspendre 0,53 % sur les droits de place. Par contre, quand on a des augmentations de tarifs qui peuvent, si on regarde bien, s'établir à 100 % pour certaines tranches, là, vous leur offrez cette possibilité. Mettez-vous à la place de GÉRAUD, au regard de ce qu'ils vont gagner, de toute façon, sur le parking, votre menace sur les 0,53 % concernant les droits de place va rester, à mon avis, peu dissuasive. C'est la raison pour laquelle, nous vous demandons là encore - on n'est pas à un mois près maintenant - de retirer intégralement cette délibération parce que le compte n'y est vraiment pas et qu'il n'y a pas besoin d'avoir fait Polytechnique pour bien considérer que, alors que l'heure était à 1,80 euro, ces 1,80 euro, c'est maintenant pour 30 minutes. On peut bien considérer, tout de même, qu'il y a bien là une augmentation de tarifs, ne serait-ce que sur l'heure puisqu'on passe de 1,80 euro à 2 euros. Il y a une augmentation de tarifs sensible en tout cas bien plus importante que sur les droits de place qui, vous l'avez indiqué ainsi « devait être une dissuasion, le fait de retirer cette augmentation ».

Vous n'êtes pas, Monsieur le Maire, à un mois près pour réfléchir à cette augmentation de tarif.

M. LE MAIRE

Madame GIVERNAUD.

MME GIVERNAUD

Merci Monsieur le Maire, mes Chers Collègues. Vous l'avez rappelé, lorsque nous avons voté cette délibération, en décembre dernier, nous avons fait état qu'une application brutale de la loi sur la tarification au quart d'heure risquait de dégrader fortement les conditions financières des gestionnaires des parkings.

À partir de ce constat, pour chaque parking, nous avons donc – Madame DELAUNAY s'il vous plait - recherché et obtenu une solution équilibrée pour d'un côté ne pas pénaliser les usagers et de l'autre, permettre aux concessionnaires de continuer à fonctionner correctement. Je dis bien, Madame DELAUNAY, « ne pas pénaliser l'utilisateur » et c'est même plus que cela puisque, pour la grande majorité des usagers, il y a une baisse du coût du parking, conformément à l'objectif qui a été fixé par le législateur. Pour preuve, depuis le mois de janvier, la mise en place de ces tarifs, les services de Bordeaux Métropole ont relevé une hausse de la fréquentation des parcs de stationnement. Effectivement, de l'autre côté, il a fallu permettre aux concessionnaires de continuer à fonctionner correctement. Par conséquent, cette baisse a impliqué une contrepartie, à savoir la réévaluation des tarifs pour compenser le manque à gagner des concessionnaires.

Madame DELAUNAY, comme je sais que vous êtes particulièrement sensible à l'exemple parisien, je me permets juste de vous avouer que ce ne sont pas là mes propos, ce ne sont pas là les propos d'Alain JUPPÉ, ce sont les propos de Madame HIDALGO, Maire socialiste de Paris, où d'ailleurs les tarifs sont aujourd'hui bien plus élevés qu'à Bordeaux puisqu'une heure de stationnement dans un parking en ouvrage va de 2,80 à 4,40 euros de l'heure. Si malgré cela, Madame DELAUNAY, vous estimez toujours qu'on arrive au contraire de l'effet escompté, à savoir rendre du pouvoir d'achat aux Français, c'est à votre Gouvernement, je pense qu'il faut s'en prendre.

Je voudrais souligner à cet égard que cette problématique de l'augmentation des tarifs pour compenser un manque à gagner avait été soulevée par l'un de vos collègues lors du débat parlementaire, en l'espèce le Sénateur PS Claude de BÉRIT-DÉBAT et à cette époque-là, aucune réponse ne lui avait été faite en retour. Aucun encadrement des tarifs n'a été prévu par la loi HAMON. Comme d'habitude au Gouvernement, on décide avant et on se rend compte après que ça ne marche pas. Pourquoi ça ne marche pas ? C'est très simple. Pour avoir une baisse généralisée des tarifs, il aurait fallu que la Métropole et la Ville et plus largement en France, l'ensemble des collectivités territoriales augmentent leur contribution de fonctionnement de ces parkings en ouvrage. L'objectif de cette loi, à savoir baisser les tarifs pour redonner du pouvoir d'achat aux Français, était donc totalement inapplicable, sauf à constituer une ponction sur les finances des collectivités. Là encore, j'ai envie de dire « Comme d'habitude ».

Merci.

M. LE MAIRE

Madame KUZIEW.

MME KUZIEW

Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je serai très brève parce qu'il est tard, mais je ne peux pas laisser Madame DELAUNAY dire n'importe quoi. Je voulais revenir sur la fin de la gratuité de la demi-heure puisque cette fin a été décidée en concertation avec l'ensemble des commerçants du marché, suite à une étude qui avait été faite et qui avait démontré qu'au final, elle ne rapportait pas grand-chose puisque les clients des Capucins, les usagers restent beaucoup plus qu'une demi-heure au sein du Marché des Capucins. Il a été décidé, lorsqu'elle est passée en « payante » d'attribuer les recettes de cette demi-heure supplémentaire au budget communication et animation des commerçants. C'est un intérêt pour les usagers et l'ensemble des commerçants du marché.

M. LE MAIRE

Madame BERNARD ?

MME BERNARD

Je voulais dire à peu près la même chose que Madame KUZIEW sachant que ça fait 7 % des recettes qui sont attribués à la communication du marché et c'est extrêmement important pour les commerçants. Madame DELAUNAY, je ne peux pas vous laisser dire que le marché est en déshérence pendant la semaine. Ce n'est pas vrai. C'est un marché qui est fréquenté. Les commerçants y travaillent extrêmement bien. Bien entendu, on n'arrive pas à la fréquentation maximum du week-end, c'est normal, mais ça reste une fréquentation tout à fait acceptable plus que ça en semaine.

M. LE MAIRE

Monsieur ROUVEYRE ?

M. ROUVEYRE

Très rapidement, Monsieur le Maire, parce qu'il faut qu'on le sache ici, les recettes du parking représentent dans le total des recettes d'exploitation de GÉRAUD 45 %. 45 % des recettes d'exploitation, c'est les recettes parkings. Elles ont été en augmentation entre 2013 et 2014 de 21 %, quand la question de la location des emplacements marchés a augmenté de 3,41 %. GÉRAUD aujourd'hui, et demain plus particulièrement avec cette augmentation de tarifs, sera d'abord un concessionnaire de parkings avant d'être un gestionnaire de marchés. Ça, vous en avez la responsabilité. Vous faites le jeu de GÉRAUD dans cette affaire-là au détriment des Bordelais, comme l'a très justement démontré Michèle DELAUNAY.

M. LE MAIRE

Ceci est une contre-vérité absolue. Que les recettes du parking rentrent pour une part significative dans l'équilibre de la concession, c'est vrai. Je rappelle que cette concession a été déséquilibrée pendant les 10 ou 15 premières années de son fonctionnement, qu'elle revient juste à l'équilibre. En revanche, il est totalement faux de dire que le passage à la tarification au quart d'heure avantage GÉRAUD, c'est neutre pour ce qui concerne le concessionnaire. C'est, encore une fois de plus, un mensonge éhonté ou une erreur éhontée. C'est clair. Alors, on va en sortir maintenant.

Je mets aux voix l'application de la tarification au quart d'heure au parking des Capucins. Qui vote contre ? L'application du tarif au quart d'heure comme il s'applique à tous les parkings de la Ville de Bordeaux, après tout le travail que nous avons fait, après le vote du Conseil de Métropole et après l'extension de ce système à, à peu près, déjà tous les parkings. Je mets, je le répète, au vote l'application de la tarification au quart d'heure et sa répercussion sur l'ensemble des tarifs du parking pour le parking des Capucins. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Par ailleurs, nous reviendrons devant le Conseil, le moment venu, lorsque le programme de travaux qui, je le précise, n'incombe pas au seul concessionnaire, il y a toute une partie des travaux qui doivent être faits par la Ville, qui ne les a pas faits. Quand nous aurons un point précis du démarrage de ces travaux, on appliquera l'augmentation

des droits de place des commerçants. Je signale au passage d'ailleurs que le marché est intégralement occupé qu'il n'y a plus de places disponibles alors que, malheureusement, dans les années passées, cela était loin d'être le cas. Il marche très bien sauf aux heures peut-être creuses où Madame DELAUNAY s'y rend.

Merci. La séance est levée.

La séance est levée à 19 heures 40.

ANNEXE 1

Parcs de stationnement du marché des Capucins

Tarifs horaires TTC en vigueur au 03/05/2016 (TVA à 20%)

Durée de stationnement		Tarifs horaires TTC
De 0h à 1h	15 mn	0,90 €
	30 mn	1,80 €
	45 mn	1,90 €
	1h00	2,00 €
De 1h à 2h	1h15	3,40 €
	1h30	3,60 €
	1h45	3,70 €
	2h00	3,80 €
De 2h à 3h	2h15	4,40 €
	2h30	4,50 €
	2h45	4,60 €
	3h00	4,70 €
De 3h à 4h	3h15	5,70 €
	3h30	5,80 €
	3h45	5,90 €
	4h00	6,00 €
De 4h à 5h	4h15	7,20 €
	4h30	7,30 €
	4h45	7,40 €
	5h00	7,50 €
De 5h à 6h	5h15	8,20 €
	5h30	8,30 €
	5h45	8,40 €
	6h00	8,50 €
De 6h à 7h	6h15	9,20 €
	6h30	9,30 €
	6h45	9,40 €
	7h00	9,50 €
De 7h à 8h	7h15	10,20 €
	7h30	10,30 €
	7h45	10,40 €
	8h00	10,50 €
De 8h à 9h	8h15	10,70 €
	8h30	10,80 €
	8h45	10,90 €
	9h00	11,00 €
De 9h à 10h	9h15	11,20 €
	9h30	11,30 €
	9h45	11,40 €
	10h00	11,50 €
De 10h à 11h	10h15	11,70 €
	10h30	11,80 €
	10h45	11,90 €
	11h00	12,00 €
De 11h à 12h	11h15	12,00 €
	11h30	12,00 €
	11h45	12,00 €
	12h00	12,00 €
De 12h à 24h		18,00 €

Toute tranche tarifaire entamée est due